

Procès-verbal de la séance du jeudi 5 décembre 2019

Le Président du Conseil général, M. Stéphane Schneider, ouvre la séance à 19h30.

L'ordre du jour étant chargé, il demande à chacune et chacun d'être concis dans ses interventions, de demander et d'attendre que la parole lui soit donnée. Il précise que les débats seront enregistrés afin de faciliter le travail du secrétaire.

Il signale la présence de M. Joël Fontolliet, nouveau municipal élu dernièrement, de M. Pierre-Alain Pingoud du « Journal de Cossonay » et de Mme Natacha Mahaim du journal « l'Omnibus ».

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 20 juin 2019
3. Communications du Président du Conseil
4. Préavis municipal 12.2019/1 : Budget 2020
5. Préavis municipal 12.2019/2 : Préavis sur les participations communales à des sociétés commerciales fournisseuses d'énergie
6. Information sur l'avenir énergétique et la nouvelle commission de l'Énergie et de l'environnement
7. Activités des commissions intercommunales
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles
9. Election du bureau du Conseil

Le Président rappelle le dernier point des remarques de la convocation, soit : « Au terme de l'assemblée, la Municipalité offrira le verre de l'amitié ». Puis il demande à M. Vincent Studer et Mme Pilar Seoane de fonctionner comme scrutateur (-trice) pour cette séance.

1. Assermentations

Plusieurs assermentations sont au programme ce soir avec l'assermentation de nouveaux Conseillers généraux et l'assermentation du nouveau Conseiller municipal et du futur Syndic.

Le Conseil général procède tout d'abord à l'assermentation des nouveaux Conseillers généraux suivants : M. Jean-Paul Recordon, Mme Françoise Salone et Mlle Joëlle Schneider.

Ensuite, le Président rappelle quelques points concernant l'élection complémentaire visant à élire un nouveau Conseiller municipal et un Syndic. Elle peut faire l'objet d'un recours, en vertu de l'article 117 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (délai de trois jours après la publication du résultat). L'article 48 de la Loi sur les Communes (LC) mentionne que ne peuvent être simultanément membres d'une municipalité les conjoints, les parents et alliés en ligne ascendante ou descendante ainsi que les frères et sœurs. L'article 51 de cette même Loi sur les Communes mentionne que le secrétaire de la Municipalité ne peut être parent ou allié au Syndic.

En présentant au Président du Conseil la liste unique à la fonction de « syndic » et à la demande du Président, la Municipalité lui a parallèlement remis un courrier, daté du 24 novembre 2019 dont voici la teneur : « M. le Président, la Municipalité de Pompaples informe que Mme Marguerite Bonzon a entériné sa décision de changer d'activité au sein du personnel administratif communal à partir du 1^{er} janvier 2020 ».

A partir de ce changement de fonction et par rapport à l'article 51 de la LC, tout est conforme.

Une copie de ce courrier a été transmise à la Préfecture qui, à ce jour, n'a pas émis d'avis contraire à la nomination de M. Alain Bonzon en qualité de Syndic.

En l'état, les liens prohibés n'étant pas ou plus d'actualité et considérant qu'aucun recours n'a été déposé, le Président va pouvoir procéder à l'assermentation de M. Joël Fontolliet en qualité de Conseiller municipal et de M. Alain Bonzon, en qualité de Syndic.

Pour M. Joël Fontolliet, il s'agit d'un retour après son grand tour du monde. Quant au nouveau Syndic, l'émotion qui l'a gagné lors de la proclamation des résultats décrit, à elle seule, l'honneur et la satisfaction d'endosser ce nouveau rôle.

Le Président du Conseil souhaite à tous les deux une totale satisfaction dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions pour lesquelles ils sauront mettre leur expérience au profit du village et de ses habitants.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 20 juin 2019

Le Conseil général de la Commune de Pompaples compte désormais 53 membres.

<i>Appel :</i>	- Présents :	41 membres
	- Excusés :	8 membres
	- Non excusés :	4 membres
	- Quorum :	18
	- Majorité simple :	21
	- Bulletin secret :	9

Le procès-verbal du 20 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Président du Conseil

Hormis la lettre lue tout à l'heure, le Président n'a pas reçu d'autre courrier.

Les dates retenues pour les assemblées 2020 sont :

- 26 mars 2020,
- 25 juin 2020,
- 8 octobre 2020,
- 10 décembre 2020.

Les prochaines votations auront lieu :

- 9 février 2020 : votations fédérales et élection complémentaire au Conseil d'État,
- 1^{er} mars 2020 : éventuel 2^e tour pour le Conseil d'État,
- 17 mai 2020 : votations fédérales,
- 27 septembre 2020 : votations fédérales,
- 29 novembre 2020 : votations fédérales.

Il rappelle également qu'au printemps 2021, ce sera l'élection des nouvelles autorités communales. Une assemblée de commune devrait donc avoir lieu soit à fin décembre 2020 ou en janvier 2021.

4. Préavis municipal 12.2019/1 : Budget 2020

Le Président du Conseil passe la parole à M. Eric Pulfer, rapporteur de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de MM. Eric Chevallaz, Vincent Delafontaine et du rapporteur a été convoquée en salle de Municipalité pour prendre connaissance du préavis susmentionné.

M. Alain Bonzon, municipal des finances, a présenté le budget 2020 qui prévoit un excédent des charges de CHF 165'004.-- pour CHF 2'518'562.-- de revenus, les charges se montant à CHF 2'683'566.--. Une appréciation détaillée du budget a été communiquée.

La commission tient à relever les points suivants :

- Une importante hausse de travail administratif due à l'amplification des procédures, la recrudescence de dossiers compliqués dont les dossiers de construction et une évolution des charges salariales du personnel par l'engagement d'une secrétaire communale en remplacement de la secrétaire actuelle partant en retraite, impliquent une hausse du taux d'activité de 10%, celui-ci passant de 160% à 170%.
- Augmentation de notre participation à l'AJERCO (accueil de jour des enfants).
- Frais des camps scolaires entièrement assumés par la Commune.
- Charges complémentaires de la RIE III et baisse des revenus pour 2019 non estimables.
- Montants des encaissements aléatoires des impôts conjoncturels.
- Ces points, entre autres, incitent la Municipalité à ne pas appliquer la bascule d'impôt de 1,5% entre l'État et la Commune, en compensation de la prise en charge par l'État des coûts des soins à domicile (AVASAD) et de maintenir le taux actuel d'imposition à 66%.

La commission, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples,

- considérant ce qui précède,
- que l'objet a été porté à l'ordre du jour,
- ouï le rapport de la Commission des finances,

décide :

- d'accepter le budget communal pour l'exercice 2020 comme suit :

Total des charges :	CHF 2'683'566.--
Total des produits :	CHF 2'518'562.--
Déficit budgétaire :	CHF 165'004.--

Le Président du Conseil passe la parole à M. Alain Bonzon, municipal des finances, qui apporte un complément : « Dans ce qui a été remis ne figurent pas les investissements pour 2020 et 2021 (fin de la législature). Tout évolue rapidement. Trois éléments importants seront probablement portés aux investissements : la démolition et la reconstruction du refuge forestier, la remise en état du préau du collège et le règlement des problèmes d'humidité et d'eau depuis l'entrée du chemin du Champ Courbe jusqu'à la déchetterie.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

- Mme Raphaële Lasserre n'a pas très bien compris quand a lieu la bascule d'impôt.
Rép. de M. Alain Bonzon : « Au 1^{er} janvier 2020 ».

Elle poursuit : « Si on refuse la bascule d'impôt au niveau communal ou plutôt si on refuse le budget, ce ne serait effectif qu'en 2021 ».

M. Alain Bonzon fait un petit historique : « Au début de la législature, le Conseil général a adopté un taux d'imposition à 66% pour toute la législature. Ce taux est 2,2% en dessus de la moyenne cantonale. C'est un taux raisonnable. Cette bascule d'impôt n'est pas obligatoire : elle est volontaire auprès de chaque commune. Les 60% des communes n'ont pas pratiqué cette bascule d'impôt. Par souci d'ouverture, il a été volontairement introduit dans le préavis la possibilité, pour la Commission des finances et le Conseil général, de tout de même abaisser le taux d'imposition. Mais tout a évolué : pratiquement aucune commune ne fait cette baisse d'impôt pour éviter de se retrouver tout d'un coup avec plus de dettes. Si cela se passe comme ça, on aura un gain d'une année par rapport à l'État. Tout ce qui est fiscal est bouclé au 31 octobre. Dans ces cas-là, on aurait une différence d'une année. Ce serait effectivement 66% pour 2020 et 64,5% voire un autre montant en fonction du taux d'imposition qui pourrait être proposé d'ici au 30 octobre de l'année prochaine ».

Mme Lasserre a vu qu'il y aurait une forte augmentation des charges salariales en 2020 suite à un tuilage d'une année complète suite à l'augmentation du travail administratif et des dossiers complexes. Or il y a un départ à la retraite d'une des deux personnes en fin d'année, donc cette différence de CHF 80'000.-- sur 2020 va en 2021 être fortement réduite. De plus, il y a une différence d'âge, donc une différence de salaire qui devrait être absorbée. Elle milite pour une baisse du taux d'imposition sachant que les CHF 80'000.-- vont être quasiment ramenés à zéro. Les CHF 33'000.-- que la commune aurait pu récupérer avec les 1,5 pt d'impôt n'ont plus lieu d'être à partir de 2021.

M. Alain Bonzon répond : « On a fait cette ouverture et avec les motivations, CHF 33'000.-- d'écart, ce n'est pas la mort de la commune. On préfère ne pas baisser maintenant pour éviter une augmentation plus rapide dans le futur. Un exemple est cité dans le préavis : un couple dont l'impôt sur le revenu est facturé CHF 10'000.-- verrait son impôt annuel baisser de moins de CHF 70.-- ».

- M. Frédy Bovet demande la parole et indique que Mme Lasserre travaille à l'État de Vaud. Pour ce dernier, au niveau de la gestion du personnel, le tuilage des postes n'existe pas : on ne peut pas faire commencer une personne à un poste avant que l'autre personne n'ait terminé son activité. Il s'étonne qu'à Pompaples il y ait un tuilage d'une année. Cela conduit à une certaine justification dans le préavis. Comment justifier pour 2020 des charges administratives supplémentaires pour CHF 80'000.-- ? Ces activités ont-elles pris du retard ces dernières années ? Qu'est-ce qui justifie un tuilage de deux postes pendant quasiment une année et qui coûte CHF 80'000.-- à la communauté du village ? »

M. Alain Bonzon donne une réponse : « Ce n'est que mathématique : un 60% de salaire supplémentaire, des charges sociales supplémentaires et le fait d'engager une personne supplémentaire pour la déchetterie. Cela fait quelques années déjà qu'il y a un cumul d'heures supplémentaires. Cette année encore, elles sont assez importantes : c'est dû à l'introduction de la gestion électronique des documents qui s'est avérée passablement ardue et ceci va se reporter sur l'année prochaine encore car on entre véritablement dans la pratique au 1^{er} janvier 2020. Nous avons effectivement deux postes ici car : retard dans les classements, passation des dossiers, recrudescence de dossiers compliqués. Ce salaire annuel complémentaire est totalement justifié par rapport au travail qui reste en suspens. Il y a une année ou deux ans, on aurait pu augmenter une personne à 50% supplémentaire et on serait à l'aise aujourd'hui. Notre personnel est parfaitement consciencieux et a joué le jeu en disant que cela irait et pour preuve, passablement d'heures supplémentaires qui ont nécessité, il y a deux ans, un ajout de 10% à 15% du taux d'activité. En 2018 : sans heure supplémentaire, mais pas en 2019 où il y a eu une recrudescence importante des heures supplémentaires.

La parole n'est plus demandée.

Le Président du Conseil rappelle que le vote se fait sur les conclusions du préavis, à savoir d'accepter le budget communal pour 2020. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis 12.2019/1 concernant le budget 2020 est adopté à l'unanimité moins deux avis contraires et trois abstentions.

5. Préavis municipal 12.2019/2 : Préavis sur les participations communales à des sociétés commerciales fournisseuses d'énergie

Le Président du Conseil donne la parole à M. Vincent Delafontaine, rapporteur de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de MM. Eric Pulfer, Vincent Studer et du rapporteur a été convoquée le jeudi 31 octobre 2019 pour prendre connaissance du préavis susmentionné.

M. Alain Bonzon, municipal des finances, a exposé le sujet.

La Commune de Pompaples doit et souhaite suivre la politique énergétique dictée par le Canton. Cela signifie la réalisation du CECV (Concept énergétique pour les communes vaudoises). Ce concept dresse le profil énergétique de la commune et permet d'en évaluer les potentiels et perspectives.

Ces études ont permis de mettre en évidence les potentiels besoins énergétiques de la commune, en particulier sur l'axe reliant la croisée au centre du village jusqu'au départ du chemin du Champ Courbe.

L'entreprise CADCIME SA, fournisseuse de chauffage à distance, a par la même occasion participé et validé cette étude. Elle a déjà élaboré le projet d'extension et aussi donné son feu vert pour la réalisation de la modification de son réseau. L'entreprise CADCIME SA a identifié un potentiel de développement sur notre territoire et a proposé par la même occasion de consolider sa relation avec notre commune en proposant la souscription d'actions et de ce fait, la possibilité d'acquérir un siège à son conseil d'administration.

La Municipalité a étudié cette offre et propose l'acquisition de 325 actions au prix de CHF 1'000.-- /action. Une recherche a permis de valider ce montant car le prix de l'action avoisine les CHF 1'200.-- environ.

Notre commune possède 805 actions de l'entreprise Romande Energie SA achetées historiquement lors de sa création. Ce capital figure dans les actifs de la commune pour un montant de CHF 25'000.-- alors que sa valeur boursière se situe réellement entre CHF 950'000.-- et CHF 1'000'000.-- .

Cette réserve latente permettrait donc l'achat d'actions de l'entreprise CADCIME SA par la vente d'actions de l'entreprise Romande Energie SA à hauteur de CHF 325'000.-- . Cela n'aurait donc aucune influence financière pour notre commune.

Par conséquent, au vu :

- des directions dictées par la politique énergétique de notre canton,
- de la motivation de l'entreprise CADCIME SA à vouloir collaborer et développer son réseau,
- de l'impact associatif et financier positif pour notre commune,

La commission, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples :

- vu le préavis n° 12.2019/2 de la Municipalité du 21 octobre 2019,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter ce préavis communal.

Le Président du Conseil passe la parole à M. Alain Bonzon, municipal, pour un complément d'informations : « Certains d'entre vous étaient le 31 octobre à la séance publique de CADCIME qui présentait son projet de développement. La salle était pleine. Elle a eu passablement d'intérêts. De nouveaux ménages se sont penchés dernièrement sur le chauffage à distance de CADCIME ».

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

- M. Luc Bally explique que le chauffage de son appartement est électrique et qu'il paie 75% plus cher par rapport à Préverenges. Il est au social et chauffe très peu pour arriver à survivre. Le bâtiment est délabré et ne sait pas ce qui est pris en charge par le système par rapport au propriétaire.

Le Président s'informe : « Qui est le propriétaire ? »

M. Alain Bonzon lui demande où il habite et quel immeuble ?

M. Bally indique « Les Sordettes », qu'il est pour l'économie et ajoute que c'est le propriétaire qui décide pour le chauffage.

M. Alain Bonzon lui fait remarquer que son souci serait le même s'il y avait CADCIME. Ce n'est pas CADCIME qui permettrait de faire des économies quant au coût du chauffage ; on cherche autre chose.

Le Président du Conseil interrompt la discussion, indique à M. Bally que le Conseil a compris son souci. Il s'agit d'un souci personnel et le Conseil n'a pas la compétence de régler son souci. On ne peut pas aller plus loin.

- M. Frédy Bovet a lu le préavis qui est long et très intéressant et a regardé dans la répartition du capital-actions ce qu'il va advenir si la Commune de Pompaples y souscrit : pourquoi Pompaples, petite commune de 845 hab., achète-t-elle 325 actions ce qui est autant que la Commune de La Sarraz ? Il a fait un petit calcul : en additionnant Eclépens (975 actions) + La Sarraz (325 actions) + Pompaples (325 actions), le capital-actions sera détenu majoritairement par HOLCIM SA (1749 actions) et aussi par Romande Énergie (451 actions). Il a compris que la commune ne cherche pas à investir, à spéculer et cela ne donne même pas un pouvoir de décisions dans le Conseil d'administration de CADCIME SA. Pourquoi 325 actions ? Pourquoi alimenter le capital d'une multinationale qui n'a pas toujours été correcte ?

M. Alain Bonzon répond avec humour qu'il espère qu'il n'a pas une maison construite en béton ...! et explique le pourquoi des « 325 actions » : la longueur du réseau de La Sarraz est de 3'465 m et celui de Pompaples de 3'297 m.

La proposition de la Municipalité était légèrement inférieure et faite par rapport au nombre d'habitants. On est minoritaire mais il s'agit d'une volonté de synergie avec l'entreprise CADCIME. On le voit pour le nombre de personnes qui étaient dans cette salle, par le nombre de personnes désireuses de se brancher au réseau CADCIME. Malheureusement, toutes ne pourront pas être branchées dans une première étape. Au point de vue « administration », ce n'est pas une question de rémunération (il n'y en a point). C'est simplement une vision de la société. Ainsi six ou sept personnes discuteront directement. Puis il donne encore un complément : « Le risque ne peut être jugé. Il faut simplement penser à cette somme de Romande Énergie que l'on va vendre. La commune avait acheté pour CHF 25'000.-- d'actions de la CVE qui

valent CHF 1'000'000.-- aujourd'hui. La commune encaisse CHF 25'000.-- de dividendes de Romande Énergie par année. L'investissement fait par la commune est très minime. C'est comme si on avait pris CHF 7'000.-- dans Romande Énergie pour les transférer sur CADCIME. Le contact direct avec CADCIME est bon. C'est régional.

Plus personne ne demande la parole et le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le Président du Conseil relit volontairement les conclusions du préavis municipal sur lesquelles le Conseil général est appelé à se prononcer :

Le Conseil général de Pompaples

- vu le préavis n° 12.2019/2 de la Municipalité de Pompaples du 21 octobre relatif aux participations communales à des sociétés commerciales,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
-

décide

- d'autoriser la Municipalité à favoriser l'engagement de la Commune de Pompaples en faveur des énergies renouvelables, ceci en adéquation avec le plan directeur énergétique communal en cours de finalisation,
- d'autoriser la Municipalité à souscrire une entrée au capital-actions de CADCIME SA à Eclépens à concurrence de CHF 325'000.-- par l'acquisition de 325 actions au prix de CHF 1'000.-- (valeur nominale),
- d'autoriser l'entrée d'un membre de la Municipalité au sein du Conseil d'administration de CADCIME SA,
- d'autoriser en contrepartie la vente, au meilleur prix, d'actions Romande Énergie pour la somme de CHF 325'000.-- ,
- de maintenir ainsi sans changement l'exposition de la commune vis-à-vis des sociétés commerciales fournisseuses d'énergie.

Le préavis 12.2019/2 est accepté à l'unanimité moins quatre abstentions.

6. Information sur l'avenir énergétique et la nouvelle commission de l'Énergie et de l'environnement

Avant de donner la parole à la Municipalité pour qu'elle puisse exposer le fruit de ses réflexions sur l'évolution énergétique du village, le Président du Conseil relève qu'il a été convié à une réflexion sur ce qui va suivre par notre exécutif.

La solution la plus pragmatique pour répondre aux demandes de la Municipalité a été de créer une commission permanente au même titre que la Commission de gestion ou des finances. Formée par le bureau du Conseil, cette commission sera très vraisemblablement renouvelée en 2021. Pour celles et ceux qui s'y intéresseraient tout comme pour toutes les commissions permanentes, il invite les personnes à s'approcher de leur président respectif pour lui faire part de leur intérêt pour 2021 lors du renouvellement de toutes les commissions. Pour l'instant, la commission a été nommée avec des personnes volontaires.

Le Président donne maintenant la parole à la Municipalité.

- M. Gilles Bichsel transmet les informations suivantes : « Parallèlement et en concertation à la mise à jour du Plan général d'affectation (PGA), nous sommes tenus de réaliser un plan énergétique territorial (PET) et un concept énergétique des communes vaudoises (CECV) qui constitue le volet énergétique du plan directeur communal.

Le CECV et le PET permettent d'inscrire, au niveau communal, les objectifs énergétiques fédéraux et cantonaux. Il est dès lors important de situer ce rapport dans un contexte plus global.

Premièrement, au niveau fédéral, la politique énergétique suisse est ancrée dans la Constitution fédérale et ses bases légales sont la Loi sur l'énergie, la Loi sur le CO₂, la Loi sur l'énergie nucléaire et la Loi sur l'approvisionnement en électricité.

Suite à la catastrophe de Fukushima en 2011, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé d'élaborer une stratégie énergétique à vision 2050.

La politique énergétique fédérale vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables. Et ce, en interdisant la construction de nouvelles centrales nucléaires.

Cela se traduit par des lignes directrices et des objectifs chiffrés visant à améliorer l'efficacité énergétique et développer l'utilisation des énergies renouvelables.

Deuxièmement, il y a la politique énergétique cantonale. Ses bases légales sont la Loi sur l'énergie, la Loi sur le secteur électrique et la Loi sur l'aménagement du territoire.

La conception cantonale de l'énergie 2019 ancre les fondements de la politique énergétique cantonale en déterminant les moyens et les actions prioritaires à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés par la politique énergétique fédérale. Les objectifs énergétiques prioritaires du Canton sont :

- assurer un approvisionnement énergétique économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement,
- l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans les domaines du bâtiment et des transports,
- un recours accru aux énergies renouvelables indigènes,
- la promotion des techniques énergétiques efficaces et respectueuses de l'environnement,
- information et conseils à l'intention du grand public et dans les écoles,
- la formation à l'attention des professionnels et dans les hautes écoles,
- l'exemplarité des collectivités publiques,
- de développer les mesures incitatives financières et institutionnelles.

La conception cantonale 2019 de l'énergie présente des objectifs sur les émissions de gaz à effet de serre et sur la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale. Mentionnons aussi que de nombreux objectifs énergétiques et environnementaux sont fixés dans le Plan directeur cantonal.

Le CECV et le PET ont été validés et adoptés par la Municipalité et le Canton. L'objectif du PET et du CECV est de disposer d'outils clairs, précis et pragmatiques en termes de politique énergétique sur le court et moyen terme. Ces deux documents sont complémentaires et servent de référence pour les plans de quartier et les plans partiels d'affectation et constituent une aide à la décision en matière de politique énergétique et répondent aux art. 3 et 16a de la Loi vaudoise sur l'énergie et de l'art. 46a de son règlement.

Ces rapports ont été synthétisés en un seul document pour n'avoir qu'un seul outil qui représente le CECV et le PET. Ce document est constitué de trois parties. Une première partie de diagnostic qui dresse l'état des lieux énergétiques de la commune (territoire, bâtiments et infrastructures communales) en évaluant les besoins énergétiques actuels et les potentiels en énergies renouvelables indigènes. Cette partie est principalement basée sur le CECV. Une seconde partie de scénarios qui évalue les besoins énergétiques futurs et propose différentes options d'approvisionnement énergétique et de valorisation des ressources locales. Enfin, une dernière partie de recommandations présentant la politique énergétique de la commune et les fiches actions permettant l'atteinte des objectifs fixés.

De manière générale, les objectifs sont :

- identifier et quantifier les besoins énergétiques actuels et futurs,
- recenser les bâtiments et les infrastructures communales,
- identifier et quantifier les ressources renouvelables indigènes sur le territoire communal,

- proposer des scénarios d'approvisionnement en corrélation aux besoins,
- fixer des objectifs énergétiques réalisables,
- définir des mesures pour atteindre les objectifs et mettre en œuvre le scénario retenu,
- viser la société à 2'000 watts comme enjeu énergétique.

Afin de garantir l'efficacité des objectifs et mesures pris dans le présent rapport, il est primordial qu'un suivi soit mis en place par la création de la Commission énergie.

En conclusion, et par le présent document, la Municipalité s'engage dans une politique énergétique active. Elle participe ainsi à la diminution des consommations énergétiques, promeut l'utilisation des énergies renouvelables et est exemplaire dans ses actions. En mettant en place une politique énergétique active, elle participe aussi à la préservation de l'environnement et à la qualité de vie sur son territoire. La Municipalité s'engage ainsi à relever les défis qui se présentent, non pas par de simples intentions, mais par des actions concrètes ».

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

- M. Jean-Paul Recordon ne sait pas si c'est en rapport mais comme on parle beaucoup d'énergie ce soir et qu'il a entendu que la commune avait des actions pour à peu près un million, la commune a-t-elle pensé à constituer un compte pour aider les citoyens qui s'équipent avec ces nouvelles énergies comme cela se fait dans certaines communes ?

M. Bichsel répond en indiquant qu'un « fonds énergie » est prévu. C'est le travail de la Commission qui vient d'être mise en place : c'est de créer un règlement d'utilisation de ce fonds afin d'apporter une aide. Ce fonds sera alimenté par la facture d'électricité que tout le monde paie. C'est marqué sur la facture : 7 cts qui viennent dans le fonds communal, ce qui représentera à peu près CHF 30'000.-- à 35'000.-- par année.

M. Alain Bonzon signale que ce fonds est déjà alimenté depuis deux ans.

M. Jean-Paul Recordon précise encore que quand on a des panneaux photovoltaïques et que l'on produit trop d'électricité, on la revend. On produit sa propre électricité et on paie aussi 7 cts à la commune.

Plus personne ne demande la parole.

7. Activités des commissions intercommunales

ASISEVV :

(délégués : M. Frédy Bovet et Mme Dominique Leemann – suppléante : Mme Anne-Michèle Leray)

M. Frédy Bovet indique que l'ASISEVV n'a plus d'activités. Ce qui va encore occuper ses membres, ce sera le bouclage des comptes 2019 et la dissolution de cette association.

ASIZ : (délégués : M. Frédy Bovet et Mme Dominique Leemann – suppléante : Mme Raphaële Lasserre)

- M. Frédy Bovet poursuit et indique qu'une assemblée du Conseil scolaire intercommunal a eu lieu le 29 octobre 2019 pour la 1^{ère} fois au Collège du Levant à La Sarraz, nouveau collège construit rapidement, prêt pour la rentrée et inauguré officiellement le 20 septembre 2019.

Trois préavis ont été acceptés : le budget 2020, le règlement d'accès aux transports scolaires (ce n'est pas l'organisation des transports mais quelles sont les conditions pour être pris en charge par les transports scolaires) et l'octroi d'un crédit d'investissement pour un véhicule utilitaire électrique pour les personnes qui assument l'entretien et qui sont engagées par l'AS17.

Le CODIR (Comité de direction) a indiqué que la rentrée 2019 s'est bien déroulée, que les horaires des bus vont changer à partir du 16 décembre 2019, que le restaurant installé dans le nouveau bâtiment fonctionne bien : environ 150 repas sont servis chaque jour en deux services.

Quelques autres informations :

- Mme Nathalie Guenin quitte la Municipalité de Ferreyres et par conséquent quitte le CODIR (la commune de Ferreyres pourra désigner un nouveau délégué).
- La 1^{ère} séance du Conseil d'Établissement s'est tenue le 5 novembre dernier.

Informations de la Direction des Écoles :

- L'Établissement scolaire compte 88 enseignants et 820 élèves ;
- 19 enseignants ont dû quitter l'Établissement et ont tous retrouvé du travail ;
- Une nouveauté : l'horaire continu pour les 7P aux 11S, soit de 8h30 à 15h ou 16h avec une pause d'une heure à midi ;
- Le fil rouge pour l'année scolaire 2019-2020 est : « Un geste pour l'autre ».

Dernier point, peut-être le plus important : la présidence du Conseil scolaire intercommunal va changer puisque notre Syndic actuel, M. Georges Barré, quitte ses fonctions au 31 décembre 2019. C'est la vice-présidente, Mme Maria Ruiters de Ferreyres, qui a été élue présidente. Le vice-président sera M. Martial Messeiller d'Orny.

AIEM : (délégués : MM. André Loewer et Olivier Buc – suppléant : M. Cyril Monnier)

M. André Loewer indique que l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont s'est réunie le mardi 25 juin 2019 à Pompaples.

Le Conseil intercommunal a :

- accepté le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018,
- procédé à l'élection de son bureau : président : M. Eric Brocard (La Sarraz), vice-président : M. Pascal Guinnard (Eclépens), scrutateurs : MM. Alain Chanson (Eclépens) et Sylvain Wolf (Orny), scrutateurs-suppléants : MM. Olivier Buc (Pompaples) et Alain Pavillard (Orny).
- Accepté les comptes et le rapport de gestion pour l'année 2018 avec des revenus de CHF 1'040'972.82, un prélèvement sur le fonds de réserve de CHF 64'145.70, soit un revenu total de CHF 1'105'118.51 et des charges de CHF 734'442.18.-- .

Au vu de ce bon résultat, le CODIR a procédé à des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 370'676.33.

Le Conseil se réunit le mardi 10 décembre prochain à la buvette du foot de La Sarraz avec entre autres à l'ordre du jour les deux points suivants :

- la nomination d'un membre de la commune de La Sarraz à la commission de gestion ;
- la votation sur un préavis concernant le budget 2020 avec une proposition du CODIR de diminuer de 10 centimes/m³ le prix de l'eau et de diminuer de 20% la taxe annuelle d'abonnement.

AIPCV : (délégué : M. Gianni Salone – suppléant : M. Dominique Bataillard)

M. Salone étant absent, M. Dominique Bataillard s'est rendu à la séance de l'AIPCV du 19 novembre dernier accompagné de Mme Caroline Favey, municipale. Il donne les informations suivantes : « Après

pile 60 ans d'existence, l'APV (Association de la Piscine de la Venoge) sera dissoute en fin d'année. Elle laisse la place à l'AIPCV (Association Intercommunale de la Piscine de la Venoge). Depuis le 1^{er} janvier 2020, M. Antonio Marcaione sera l'agent d'exploitation de la piscine. Il a été secouriste, gradé dans les troupes sanitaires à l'armée et a passé 20 ans à la piscine de Montreux. Son souhait est de rendre le site plus attractif et d'attirer plus de baigneurs, même que les abonnements sont en progression. Un crédit supplémentaire de CHF 60'000.-- a été accepté pour des travaux de finition (les pompes sont de 1963). Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

SIEE : (délégué : M. Patrick Favey – suppléant : M. Cyril Monnier)

M. Patrick Favey indique qu'il ne s'agit que de la SIEE et ne va pas parler du futur. Une réunion a eu lieu le 13 novembre dernier à La Sarraz. Les budgets ont été acceptés. Il n'y a pas eu de gros travaux, de gros changements. Une discussion a eu lieu concernant la commune de Dizy qui a des gros problèmes avec sa STEP pour savoir si la SIEE donnait son accord pour que la commune de Dizy vienne se raccorder, comme cliente pour le moment, à la STEP de La Sarraz. La SIEE a accepté mais sous conditions que la commune de Dizy règle certains points avec leur laiterie (ils ont de gros problèmes avec la laiterie qui abîme leur STEP).

- M. Alain Bonzon explique qu'il s'agit d'être clair dans ce qui va être dit maintenant par rapport au futur. Il s'agit de la vision de la Municipalité.
- EHVV signifie « Eaux Haute-Venoge-Veyron ». Treize communes sont concernées.

M. Bonzon lit ce qui suit : « Rappelons que sur préavis négatif de la Municipalité, le Conseil général de Pompaples a suivi cette dernière et a refusé un crédit d'étude, pour étudier la régionalisation de l'épuration, de CHF 30.-- par habitant, soit un montant de CHF 25'000.-- pour notre commune.

Pompaples est la seule commune à avoir refusé cette nouvelle étude qui doit durer deux ans.

Dans le préavis alors présenté, il était évoqué, à la question du COPIL (Comité de pilotage) de l'EHVV, votre commune souhaite-t-elle aller de l'avant avec le projet de régionalisation ? la réponse était « OUI ». La Municipalité de Pompaples n'a pas modifié cette volonté.

Dès janvier 2020, une séance réunissant les treize communes devrait confirmer la faisabilité de ladite étude.

Après remise de cette dernière version (dans 2 ans), la décision de régionalisation sera présentée pour approbation auprès des Conseils des treize communes, dont le Conseil général de Pompaples. Le préavis municipal alors élaboré devra tenir compte de l'intérêt de la régionalisation et de celui des citoyens de Pompaples.

Le Conseil général se prononcera donc à nouveau. Deux Commissions, dont celle des finances, auront déjà eu l'avantage d'étudier les études préliminaires, celles-ci ayant alors donné un aperçu technique et financier ainsi que mis en évidence la particularité des villages de Pompaples et Ferreyres déjà raccordés à La Sarraz, ceci sous l'égide du SIEE, soit du Service intercommunal d'épuration des eaux.

Pour conclure, si comme le souhaite la Municipalité la régionalisation peut être acceptée d'ici deux ans, le citoyen de Pompaples devrait être financièrement bien traité puisqu'à ce jour et selon la dernière étude en date, le coût par habitant pour Pompaples devrait progresser de quelque 20% seulement, ce coût étant financé par les ménages, hors impôts ».

8. Communications de la Municipalité

- M. Gilles Bichsel, municipal, donne des informations concernant l'arrêt du bus qui va être déplacé. À partir du 16 décembre prochain, il sera sur la route de St-Loup. Le marquage sur la route va être effectué dans le courant de la semaine prochaine. Les écriteaux des emplacements d'arrêt de bus ont déjà été installés par Car postal. Les containers ont été retirés : certains ont été placés sur le parking communal et les autres à la déchetterie. Cet arrêt est provisoire. Son fonctionnement sera évalué l'année prochaine. C'est un arrêt bloquant, c'est-à-dire que le bus s'arrête au milieu de la chaussée. Les véhicules devront attendre. Il s'agit d'une sécurité pour les enfants. A partir du lundi 16 décembre, une partie des enfants scolarisés à La Sarraz n'auront plus de bus devant chez Denner et ils prendront les transports publics. L'ASI7 a fourni des abonnements à ces jeunes qui pourront en profiter non seulement pour faire un trajet vers La Sarraz mais pendant tout le mois. Les cadences de bus ont été calculées par rapport aux entrées scolaires sur le site de La Sarraz et aussi en adéquation avec les trains de la gare de La Sarraz. En 2021, les trains arriveront à La Sarraz toutes les 30 minutes et il y aura une nouvelle adaptation et plus de bus circuleront. L'objectif futur, c'est d'avoir plus de paires de courses et pouvoir rentrer à 9h ou 10h de Lausanne et avoir un bus.

Le Président du Conseil demande si quelqu'un a une question.

- M. Bally demande quand seront finis les travaux à La Sarraz ?
(sans rapport avec la communication de la Municipalité)

Une réponse lui est donnée : « Ce sont des travaux entrepris par l'État et on ne peut répondre ».

- M. Jean-Paul Recordon demande si l'hôpital a été avisé de ce nouvel arrêt de bus (cela concerne les ambulances).

M. Bichsel lui répond qu'il y a eu concertation dès le départ avec l'hôpital (en vue de l'éventuelle future peut-être école qui devrait venir à St-Loup). Les ambulances n'auront pas le choix et elles devront attendre.

- Mme Seoane pose la question de la sécurité sur la route de St-Loup. Malgré un passage pour piétons et un trottoir, les enfants vont peut-être traverser la route à la hauteur du virage. Elle demande si une étude va être faite à propos de la sécurité. Elle évoque la largeur du trottoir, le fait que si l'un des passages pour piétons est proche d'un arrêt, il n'en va pas de même pour l'autre arrêt.

M. Bichsel lui répond que le passage pour piétons est entre les deux arrêts. Il est vrai que certains enfants ont leur comportement et pourraient traverser dès le virage terminé. Normalement, ils sont sensés suivre le trottoir. Sur le parking, on a perdu une place. Un marquage routier sera réalisé et des toberones vont être mis : ils protégeront la bande jaune sur laquelle les enfants seront sensés marcher derrière les voitures parkées. On va regarder comment cela va se passer jusqu'au mois de juillet, d'où le terme « arrêt provisoire ». Il n'y a pas d'autre endroit mieux adapté dans le village. Environ 40 enfants vont venir prendre ce bus. Jusqu'à maintenant, ce sont 40 enfants au bord de la route cantonale à 8h du matin avec toutes ces voitures qui passent ! Il y a moins de trafic sur la route de St-Loup : la majorité des voitures montent à St-Loup entre 6h30 et 7h15. Il s'agit d'un essai et des améliorations seront apportées.

- Mme Seoane ne remet pas en cause l'arrêt de bus mais se préoccupe de la sécurité des enfants.

- *Mme Caroline Favay* précise qu'à cet arrêt, cela ne concerne que les grands élèves de la 9^{ème} à la 11^{ème} année. Les 7^{ème} et 8^{ème} vont continuer à prendre le bus de l'ASI7. Les 1P à 8P continueront à prendre le bus dans la cour de l'école. A la question posée « qu'en sera-t-il dans le futur ? », elle indique qu'il y a trop d'élèves à Pomaples ce qui oblige à avoir les deux systèmes de bus.

M. Bichsel explique qu'actuellement, il y a le problème de la capacité des bus : les bus postaux ne sont pas assez grands. « Car postal » devra changer ses bus car ils ne répondront pas à la nouvelle norme qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Leur capacité sera augmentée et surtout si le feu vert est donné

pour que l'École de santé et soins communautaires vienne à St-Loup, ce seront des bus articulés de 150 places.

- M. Dominique Bataillard soulève le problème d'une fille de 9 ans qui veut traverser sur le passage pour piétons après le chemin du Champ Courbe et qui doit attendre la fin du passage d'une douzaine de voitures sur la route cantonale !

- Mme Karen Malherbe Martelli suggère que s'il y a des problèmes de sécurité, il faudrait pouvoir mettre en place des patrouilleurs scolaires.

- M. Olivier Waber, municipal, signale que les travaux concernant l'éclairage public LED vont bientôt se terminer. Sur la route principale, l'abaissement est de 30% jusqu'à 23h et de 23h à 5h du matin, il est de 50%. Suivant les quartiers, l'abaissement va de 50% à 70%. Il reste encore le chemin des Sordettes où l'abaissement sera effectif dès la semaine prochaine. Il se tient à disposition au cas où un secteur ne serait pas bien éclairé.

- M. Alain Bonzon indique qu'en juin dernier, le Conseil général avait voté favorablement un préavis au sujet de travaux à « en Montanney 3 ». Les travaux sont presque terminés. La dernière chose à faire est le chauffage à distance CADCIME. L'état financier date du 29 novembre 2019 et tient compte de l'estimation des travaux qui restent à faire. Le crédit voté était de CHF 640'000.-- . On devrait arriver à CHF 615'000.—en tenant compte que certains travaux ont été intégrés (changement des freins de l'ascenseur pour environ CHF 4'000.-- , des deux pompes des eaux usées de l'immeuble pour environ CHF 7'000.-- , sécurisation de l'immeuble du point de vue des employés communaux qui tondent le talus entre la route et en dessus d'un mur qui va de 1,5 m à 4,5 m : une barrière a été posée, tout ceci pour environ CHF 20'000.--. La situation est donc favorable. Les locataires sont contents.

- M. Frédy Bovet est très étonné des propos du municipal des finances. En lisant la page 8 du procès-verbal du Conseil général où on a voté sur « Montanney », son homonyme demandait « Du coup, la question du chauffage à distance va repousser la décision de mettre le chauffage à distance ou le chauffage à pellets » et M. Alain Bonzon a répondu que l'information de ce soir ne doit pas créer de quiproquos par rapport au Conseil car jusqu'à maintenant, on a exclusivement informé sur le chauffage à pellets. La décision n'est pas prise. Si CADCIME devait être choisie, on devra mettre un chauffage d'appoint en attendant ou maintenir le chauffage actuel pendant quelque temps.

M. Bovet constate que cet élément est obsolète et que la Municipalité a décidé de mettre un chauffage à distance !

M. Alain Bonzon indique que ce n'est pas de la compétence du Conseil. La peinture de l'immeuble n'est pas de la compétence du Conseil, la clôture posée n'est pas de la compétence du Conseil, le goudron réparé n'est pas de la compétence du Conseil, la lumière n'est pas de la compétence du Conseil. Où va-t-on si chaque fois qu'on fait un travail dans la commune, on va devant le Conseil général. Par contre, on n'a pas besoin d'un chauffage d'appoint car on a simplement changé le brûleur qui est en location pour un coût de CHF 150.-- ou 170.-- /mois.

- Mme Raphaële Lasserre indique qu'au dernier Conseil général, il y avait eu un débat sur cette question du chauffage et à aucun moment on nous avait dit que ce n'était pas de la compétence du Conseil.

Réponse simultanée de plusieurs membres du Conseil : « Oui, cela avait été dit ».

Elle poursuit en disant que pour elle, ce n'était pas clair.

Le Président du Conseil indique qu'il suffit de consulter les compétences du Conseil général pour savoir qu'il n'y a pas d'entrée en matière. La Municipalité n'a pas besoin de demander l'avis du Conseil. Ce dernier n'est pas compétent pour donner réponse à cela.

- M. Daniel Piller rappelle qu'il a fait partie de la commission chargée d'étudier le projet. Il avait été dit que ce serait les pellets ou CADCIME. C'était bien précisé. Cela dépendait si CADCIME montait ou ne montait pas.

9. Divers et propositions individuelles

- M. Frédy *Bovet* a une question: « Est-ce qu'il est prévu que le Syndic s'exprime ? »

Rép.: « Oui, probablement ».

Le Président du Conseil général donne la parole à la Municipalité.

- M. Alain Bonzon parle des loisirs et montre l'affiche « Téléthon ». Ce dernier est organisé par l'équipe de la pétanque, du four à pain et de la Jeunesse. Ce sera la 11^{ème} fois. La guggenmusik sera présente. La population trouvera à boire et à manger : lasagnes et raclettes. Le four à pain va vendre des pains, des tresses, des taillés et des gâteaux. Il y aura aussi du bricolage pour les enfants et même un père Noël. Les dix premières années ont permis de donner à l'association « action suisse téléthon » à Yverdon les 100% du bénéfice, soit un montant de CHF 35'214.85.

Il poursuit en demandant à Patrick Favey, Carole Monnier, Luis Monteiro et Marguerite Bonzon de se déplacer devant le Conseil. Il précise que l'année 2019 a été difficile et compliquée. Ils ont fait un travail énorme et demande à l'assemblée de les applaudir.

- M. Bally voudrait la parole mais le Président du Conseil lui indique que ce n'est pas le moment et ne la lui accorde pas.

- M. Alain Bonzon présente la nouvelle secrétaire communale, Mme Isabelle Despland, qui va commencer au début janvier 2020.

Voici l'équipe administrative de la commune ; il manque cependant Patricia Kettiger qui s'occupe de ses enfants.

Il donne quelques renseignements à propos de la nouvelle secrétaire municipale. Mme Despland habite l'Isle. Elle est actuellement secrétaire municipale de la commune de Cuarnens depuis le 1^{er} septembre 2015. Elle est également secrétaire du Conseil intercommunal AJERCO pour la législature 2016-2021. Elle est conseillère communale à l'Isle. Elle a été présidente du Conseil de 2011 à 2016. Elle a été secrétaire assistante aux EHNV Pompaples et Yverdon de 2001 à 2015. Une compétence complémentaire du point de vue de sa formation : elle a passé, en 2019, le diplôme de cadre en administration communale. Actuellement et sur l'année 2020, elle va poursuivre sa préparation à l'obtention du brevet fédéral.

M. Alain Bonzon lui souhaite la bienvenue et le Conseil général applaudit Mme Despland.

M. Alain Bonzon a noté quelques qualificatifs pour l'année 2020 : collaboration, écoute, dialogue, respect des compétences, communication et équipe.

Il poursuit et demande à M. Georges Barré, actuel Syndic de venir devant le Conseil et lui adresse des remerciements :

« Monsieur le Syndic, Cher Collègue et Ami, Georges,

C'est le 1^{er} décembre 2008 que tu t'installes au Milieu du Monde, venant d'Echichens.

Déjà membre du Conseil de ce village, tu ne mettras pas longtemps à t'intégrer à Pompaples et te faire assermenter à son Conseil général.

Ton intérêt démontré, quatre ans et demi plus tard, le 1^{er} juillet 2013, tu es élu à la Municipalité. Trois ans passent et tu deviens le Syndic de la nouvelle et dernière législature dès le 1^{er} juillet 2016.

Quel beau parcours !

Ainsi tu as su montrer l'exemple en consacrant rapidement de nombreuses heures en faveur de ton nouveau village avec la volonté de bien faire. Sois-en remercié.

Durant ces presque sept années, la charge municipale a régulièrement progressé et celle de Syndic davantage encore.

Combien de séances communales et régionales, de sollicitations de citoyens, de voisins évoquant un voisinage difficile, de recherche de mauvais payeurs introuvables, de citoyens ne respectant pas certaines règles, de commémoration de jubilé, etc... C'est également ceci la charge de Syndic.

Et la conduite de tes collègues municipaux n'a pas toujours été facile.

Mais tout ceci tu l'as assumé, gentiment et avec le sourire.

Que celui ou celle dont la critique est facile en fasse autant.

Georges, Monsieur le Syndic, merci pour celui que tu es et pour tout ce que tu as réalisé durant presque sept années !

Tes collègues municipaux et les citoyens de Pompaples te souhaitent une belle suite de vie et, pour te remercier plus concrètement voici une attention qui te permettra de prendre du bon temps mérité.

Bravo Georges ! »

Les membres du Conseil général l'applaudissent.

- M. Georges Barré adresse ses remerciements pour ce présent et dit quelques mots : « J'ai été très bien accueilli quand je suis arrivé en 2008 à Pompaples. J'ai dû peut-être faire un effort. La première activité qui s'est présentée a été l'inauguration de la place de jeux. J'ai fait connaissance de quelques personnes. Il y avait une partie des autorités de l'époque. Je me suis mis du Conseil général à la prochaine séance et cela m'a convaincu que j'étais à la bonne place. Je m'y sentais bien et j'étais bien accueilli partout. J'ai été scrutateur et fait partie de la Commission des finances. J'ai aussi fait partie de commissions ad hoc. Ce travail me plaisait et quand l'occasion s'est présentée d'en faire un peu plus, je me suis présenté à la Municipalité et l'ensemble du village m'a accordé sa confiance. Je vous en remercie. Cela a été effectivement de belles années pas toujours roses mais de toute façon je suis de nature à ne garder que les bons souvenirs. Je remercie tous ceux qui m'ont accordé leur confiance et en particulier mes collègues de la Municipalité. C'était sympathique de discuter de tas de choses, d'avoir des projets à travailler dessus et souhaite une longue vie à la nouvelle Municipalité et aussi beaucoup de niaque au nouveau Syndic. Je me retire au 31 décembre 2019. J'aimerais terminer ici en vous souhaitant, au nom de la Municipalité, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui s'annonce que ce soit en famille ou avec les amis. Passez de bonnes fêtes. Je vous invite, une fois cette séance finie, à l'apéritif dont il a été question au début du Conseil.

Les membres du Conseil général l'applaudissent.

- Le Président du Conseil remercie aussi M. Georges Barré et prononce quelques mots :

« Monsieur le Syndic, cher Georges,

Tu es entré en Municipalité en juillet 2013... après avoir gagné de haute lutte cette élection face à ton serviteur de ce soir. Tu as œuvré pour le bien de la Commune, comme Municipal et comme Syndic.

Tu as pris tes fonctions à cœur, avec courage et abnégation. Aujourd'hui, tu préfères renoncer.

Si le dialogue n'a pas toujours existé entre nous deux, tu as pu constater que nous avons un intérêt commun, c'est le bien du village et de ses habitants. Le lien reconstruit, tu as pu m'expliquer les raisons de ton renoncement. Elles sont honorables et je relève ici l'intelligence de ton choix. Grâce à toi, je me sens désormais encore plus vieux, ou aguerri, c'est selon, car dès janvier prochain, je m'attaquerai à mon troisième syndic !

Certains couples font des gamins jusqu'à ce qu'un enfant soit de l'autre sexe désiré... je pourrai peut-être rester jusqu'à ce qu'une Syndique soit élue ? Je plaisante... ou pas...

Monsieur le Syndic, cher Georges, je te souhaite, au nom du bureau du Conseil, une retraite politique apaisante et une bonne continuation !

Puis il s'adresse aux membres présents :

« Chers Conseillères et chers Conseillers,

L'année 2019 a eu cela de particulier qu'enfin ! enfin ! vous avez pu voter sur des sujets amenés par la Municipalité qui n'y a pas été poussée par le Canton ou par les obligations traditionnelles.

Vous avez pu parler éclairage public, chauffage à distance et plus généralement environnement. Nous n'avons pas encore voté dessus, mais une école pourrait venir s'implanter au village, avec tout ce qui va avec. Pour celles et ceux qui prennent les transports publics, l'arrivée en gare du train ne sera bientôt plus synonyme de bus raté...

Bref, merci à la Municipalité d'apporter ce dynamisme nécessaire à la vie d'un village et à vous les Conseillers, d'y réfléchir, de vous impliquer et de voter favorablement.

(en fait, à part la fibre optique... on est plutôt high tech à Pompaples...)

Merci aux membres du bureau pour leur disponibilité, la qualité de leur travail et leur bonne humeur.

Merci aux gens qui organisent des manifestations dans le village, qui forment ce que j'appelle le noyau dur du village et merci à notre jeunesse, pour animer le village et pour venir, en nombre, au Conseil. Merci de transmettre nos salutations à vos membres !

Finalement, je vous remercie toutes et tous pour votre inlassable contribution au bon fonctionnement de la Commune et je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année auprès des vôtres ».

Il clôt l'assemblée, remercie les membres pour leur participation et rappelle que le verre de l'amitié est offert par la Municipalité. Il est 21 h 10.

Le Président :

Le Secrétaire :

Stéphane Schneider

Charly Clerc